

*Inauguration du nouveau centre médical
de Chaville, dans les Hauts-de-Seine,
le 12 septembre 2018*



2019, la médecine de demain

Dans un monde sans repère, le rôle du médecin libéral est essentiel auprès de nos patients. Praticiens de proximité, nous sommes en contact quotidien avec les Franciliens que nous soignons. Comme eux, nous vieillissons. Parmi les 22 500 médecins libéraux en exercice en Ile-de-France, qui assurent 95 % des prises en charge ambulatoires, un médecin sur deux a plus de 60 ans. Pour certains d'entre vous, l'année 2019 sera peut-être l'année de la retraite professionnelle et nous vous remercions sincèrement pour les nombreuses années que vous avez consacrées à votre métier en Ile-de-France. Gageons que 2019 sera le début de la relève. Jeunes confrères, l'URPS prépare votre avenir et au travers de nos actions nous construisons votre exercice de demain. Rejoignez-nous !

Je vous souhaite à tous une très belle année 2019.

Bruno Silberman - Président de l'URPS médecins



En juillet 2017, l'URPS signait avec l'Agence régionale de santé un plan d'action ambitieux pour assurer l'accès aux soins de proximité des Franciliens sur tout le territoire en consolidant et modernisant l'offre de soins libérale. En 18 mois, l'URPS a accompagné 65 nouveaux cabinets libéraux et aidé à consolider 18 structures existantes. [suite page 2](#)

ACCÈS AUX SOINS

Bilan à un an du protocole URPS/ARS

2

EXERCICE PROFESSIONNEL

Continuer à travailler après 62 ans ?

6

E-SANTE

Club utilisateurs et télémédecine

8

JEUNES MEDECINS

« 2 jours en libéral » : étudiants et médecins témoignent

10

OFFRE DE SOINS ET PROJETS ACCOMPAGNÉS

L'URPS aux côtés des maires et des médecins en Ile-de-France

Les équipes de l'URPS accompagnent quotidiennement des médecins et des collectivités territoriales dans l'élaboration de projets locaux. Mieux que les grands discours, il s'agit d'une aide concrète au plus près des besoins.

Du diagnostic de territoire à la conception architecturale, juridique et au montage financier, c'est une réelle dynamique qui s'engage avec le soutien de l'ARS et en partenariat avec de nombreuses collectivités.

Des murs moins chers pour exercer dans de bonnes conditions

Il n'aura échappé à personne que les prix de l'immobilier se sont envolés en Ile-de-France durant les quinze dernières années. La conjonction de cet effet prix et des nouvelles normes qui s'imposent aux cabinets médicaux complexifie l'installation libérale jusqu'à la rendre dans certains cas impossible. En partenariat avec l'ARS Ile-de-France, l'URPS médecins, sur les budgets du fond d'intervention régional (FIR) coordonne un plan d'investissement pour la réalisation d'équipements de soins de proximité. En 18 mois, ce sont 65 projets qui ont été financés, permettant l'installation de 503 professionnels de santé dont 290 médecins. Les projets sont majoritairement portés par des médecins libéraux mais aussi par des collectivités.



Dr Fanny Sales
Médecin généraliste
qui s'est installée à la
Garenne Colombes (92)

« Je viens tout juste de concrétiser mon rêve... » Fanny Sales a enfin réussi à ouvrir son cabinet à la Garenne Colombes avec une amie de la faculté. Une idée qui a germé il y a trois ans après seize ans de remplacements. Mais que de difficultés !

Je viens tout juste de concrétiser mon rêve... »

« Je n'ai pas baissé les bras mais franchement ça a été compliqué. En province, acheter un cabinet c'est encore facile. Chez nous en revanche, avec le coût de l'immobilier, cela devient impossible.

EN 18 MOIS, 65 PROJETS FRANCILIENS ONT BÉNÉFICIÉ DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT SOIT 11 MILLIONS D'EUROS INVESTIS POUR L'ACCÈS AUX SOINS DES FRANCILIENS.

75 – Paris

- Paris 18^e - Bichat
- Paris 18^e - Mathagon
- Paris 13^e - Av. de France
- Paris 19^e - Quai de Seine
- Paris 9^e - Fontaine
- Paris 11^e - IPSO Nation
- Paris 11^e - Chemin Vert
- Paris 14^e - Alésia
- Paris 19^e - Les Lilas

77 – Seine-et-Marne

- Le Mée-sur-Seine
- Moret-sur-Loing
- Fontenay- Trésigny
- Claye-Souilly
- Avon
- Vaux-le-Pénil
- Brie nangicienne
- Thorigny

78 – Yvelines

- Aubergenville
- Poissy
- Meulan
- Saint-Nom-la-Bretèche
- Trappes
- Triel-sur-Seine
- Versailles – Foch
- Elancourt
- Chateaufort
- Montigny-le-Bretonneux
- Viroflay

91 – Essonne

- Bures-sur-Yvette
- Vigneux-sur-Seine - Plaine des sables
- Vigneux-sur-Seine - Molière
- Egly
- Gif-sur-Yvette Moulon
- Gif-sur-Yvette Chevry
- Massy
- Longjumeau
- Bondoufle
- Saint-Pierre-du-Perray
- Savigny-sur-Orge
- Nozay
- Epinay-sous-Senart

92 – Hauts-de-Seine

- Montrouge - 135 Brosso
- Villeneuve-la-Garenne
- Colombes
- Chaville
- Montrouge - Péri
- Chatillon
- La Garenne-Colombes

95 – Val d'Oise

- Saint Martin du Tertre
- Asnières-sur-Oise
- Taverny
- Deuil-la-Barre
- Surveilliers
- Frépillon
- Montmorency

94 – Val-de-Marne

- Créteil
- Saint-Maur-des-Fossés
- Ivry-sur-Seine
- Rungis
- Chennevières-sur-Marne

93 – Seine-Saint-Denis

- Neuilly-Plaisance
- Pantin
- Saint-Denis
- Villemomble
- Le Raincy

Légende

- Ouvert
- Ouverture 2019 - 2020

D'autant plus qu'il faut trouver des locaux qui respectent les nouvelles normes pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Parmi mes nombreuses démarches, j'ai consulté le site soigneriledelfrance.org qui propose une permanence locale d'aide à l'installation, je m'y suis inscrite et là on m'a expliqué les aides auxquelles j'avais droit. Au début je n'y croyais pas. A l'arrivée, grâce au protocole d'accès aux soins ARS - URPS médecins, nous avons reçu une aide de 150 000 € pour un projet à 400 000 €. Du coup, nous avons pu nous installer et créer deux cabinets dans un quartier déficitaire. C'est une chance inouïe de pouvoir exercer dans ces conditions, pour nous et pour nos patients.

Dr Yohan Saynac

Médecin généraliste
qui s'est installé à Pantin (93)

Installé depuis janvier 2017 à Pantin, je cherchais à développer un exercice collectif qui corresponde davantage à mes aspirations. A Pantin, la recherche de locaux aux normes est vraiment

compliquée avec un immobilier très cher. Nous avons finalement identifié un local de 307 m² qui correspondait à nos besoins, plus d'un million d'euros et 300 000 € de travaux, et une décision qui doit se faire en quelques jours. Pour de jeunes médecins l'investissement est trop lourd. L'URPS nous a accompagnés dans le montage de dossier pour permettre une aide de 400 000 € de l'ARS et la Région Ile-de-France. Ceci a permis

L'URPS nous a accompagnés dans le montage de dossier»

de concrétiser le projet. Nous sommes actuellement en plein travaux, c'est une aventure ! Au premier semestre 2019 nous ouvrons notre Maison de Santé avec trois jeunes médecins généralistes, trois sages-femmes, trois infirmières et une psychologue. Nous accueillerons des internes en médecine pour leur faire découvrir ces nouveaux modes d'exercices coordonnés. L'avenir se construit et le soutien du plan ARS – URPS est précieuse.



ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR L'URPS : LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

- **Un diagnostic de territoire**, permettant de quantifier et qualifier l'offre de soins, d'impliquer les médecins libéraux dans la réflexion, de donner une image réelle et professionnelle de la situation locale aux élus municipaux
- **L'émergence d'un projet**, avec la constitution d'un collectif de professionnels de santé interlocuteur local pour la mise en place d'un plan d'actions
- **Le soutien au montage de projets et dossier** : architecture, juridique, financement, projet de santé...

... pour *in fine* arriver à la pose de la première pierre.



Première pierre de la Maison de Santé de Claye-Souilly le 12 septembre 2018 – ouverture en juin 2019



Retrouvez le reportage sur le projet
de Claye-Souilly (77) sur notre site :

<https://www.urps-med-idf.org/claye-souilly-77-un-projet-de-maison-de-sante-pour-juin-2019/>

LES VILLES PARTENAIRES

- **Seine-et-Marne** : Dammarie les Lys, Bussy Saint Georges, Communauté de Communes des deux Morins, Melun, Communauté de Commune de Marne et Gondoire
- **Yvelines** : Poissy, Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Aubergenville, Viroflay, le Vésinet, Houilles
- **Essonne** : Gif-sur-Yvette, Limours
- **Hauts-de-Seine** : Chaville
- **Seine-Saint-Denis** : Pavillon-sous-Bois, Villetaneuse
- **Val-de-Marne** : Chennevières
- **Val d'Oise** : Cergy, Beauchamp, Enghien, Pontoise, Montmorency, Méry-sur-Oise



VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR L'URPS,
écrivez-nous @ : secretariat@urps-med-idf.org

ACCOMPAGNEMENT DES CABINETS FRAGILISÉS :

Deux médecins témoignent

Voici un an que l'URPS propose aux cabinets de groupe en difficulté de les aider au retour à l'équilibre afin de pouvoir recruter de nouveaux médecins et éviter ainsi la disparition brutale d'une offre de soins pour la population. À ce jour, dix-huit cabinets, répartis sur les huit départements franciliens, ont bénéficié de cette aide. Deux médecins témoignent.



**Dr Anne-Marie
Gineste**
médecin généraliste

Quarante ans d'exercice sans nuage, des arrivées et des départs qui se succèdent sans difficulté. Puis en 2016 le départ simultané et non programmé de quatre médecins, dont deux récemment installés, l'impossibilité de leur trouver des successeurs ont fait grimper nos charges brutalement. La première réaction des médecins les plus anciens a été de se dire « on va augmenter notre temps de travail », mais cela ne correspondait pas aux attentes de nos jeunes confrères.

Quelles solutions vous ont été proposées ?

A-M. G L'urgence était de diminuer nos charges. L'URPS et les plus jeunes médecins du groupe ont convaincu les plus anciens de faire le deuil du cabinet monodisciplinaire de généralistes, cela n'a pas été facile pour nous, mais il fallait le faire. Nous avons obtenu une subvention de l'ARS pour permettre de payer les loyers provisoirement en attendant de recruter de nouveaux professionnels de santé. Grâce à cette aide financière, notre contribution est passée de 2500 à 2000 €. L'URPS a mis en évidence que nous avons des surfaces inutilisées et nous a conseillé d'augmenter le nombre de bureaux pour pouvoir diviser nos charges. Enfin la signature d'un pacte d'actionnaires au sein de la SCI va permettre aux « jeunes » professionnels de santé d'acheter leurs parts à un niveau correct et aux « anciens » de s'y retrouver également.

L'OUVERTURE À LA PLURIDISCIPLINARITÉ

La Maison médicale Balint (Le Mée-sur-Seine, Seine-et-Marne)

Quelle était la situation de votre cabinet ?

A-M. G En 1975, la Maison médicale Balint a été créée, rassemblant dix médecins généralistes, un cabinet innovant par sa taille, car les cabinets médicaux à l'époque regroupaient rarement plus de cinq généralistes ou bien différentes spécialités.

Où en est le cabinet aujourd'hui ?

A-M. G Aujourd'hui l'espoir est revenu. Nous sommes cinq médecins généralistes, deux collaboratrices et nous avons recruté un kiné et deux infirmières ainsi que deux infirmières de santé publique à temps partiel. Après les travaux prévus en 2019, la contribution mensuelle d'un généraliste devrait passer à 1800 € contre 2 650 lorsque nous n'étions plus que six. L'URPS nous a apporté une bouffée d'oxygène en nous proposant un accompagnement personnalisé sur la durée et des solutions innovantes. Evoluer vers une MSP, changer les statuts, monter des dossiers de demande de financement, ça prend du temps, mais il fallait le faire, c'était notre dernière chance.



CLARIFICATION JURIDIQUE ET COMPTABLE D'UN CABINET CINQUANTENAIRE

Le groupe médical Fleming (Orsay, Essonne)

Dr Bruno Jonvel
médecin généraliste



Pourquoi avoir fait appel à l'URPS ?

B. J Notre cabinet a été créé au début des années 1960, avec des statuts désormais obsolètes, ce qui n'a cessé de poser des difficultés. Déjà lors de mon installation en 1999, certaines banques ne pouvaient garantir le prêt en raison de ce statut. C'est à l'occasion d'un différend avec des collègues, que nous nous sommes rendu compte qu'un flou juridique existait au sein du groupe, ce qui engendrait des complications au niveau comptable, et fiscal. Notre AGA nous a expliqué que sans régularisation juridique on ne pouvait clarifier la comptabilité. En cherchant des infos sur internet j'ai découvert le Guide juridique de l'URPS Ile-de-France, très clair (cf. ci-contre). Puis j'ai contacté l'URPS pour aller plus loin.

Comment s'est déroulée la mission d'accompagnement ?

B. J L'expert de l'URPS s'est déplacé chez nous, c'est un vrai plus. Il a organisé plusieurs réunions pour faire le point sur la situation, il a établi un diagnostic précis, nous a proposé des solutions juridiques adaptées, il a réalisé un audit financier et nous a permis de mieux appréhender l'avenir de notre cabinet de groupe : évolution du secrétariat, adaptation du local, entrée d'un futur associé... L'URPS nous a également accompagnés dans la mise en œuvre de la régularisation comptable et juridique : recrutement d'un comptable, rédaction des statuts de la SCM et du règlement intérieur, transformation de notre structure en SCI, rédaction du bail, et des PV d'AG. Le fait d'être accompagné par quelqu'un de qualifié nous a fortement rassurés.

Comment voyez-vous l'avenir ?

B. J Il était temps d'assainir la situation du groupe. Cette remise à plat nous permet d'envisager sereinement l'avenir. Nous serons en capacité de recruter de nouveaux médecins lorsque nous en aurons besoin, et la succession de nos collègues en sera facilitée. Orsay est dans la vallée de Chevreuse où la population a fortement augmenté sans que de nouveaux médecins s'installent. Ma femme et moi sommes les derniers généralistes à s'être installés, et ce depuis dix-neuf ans. Les délais de rendez-vous commencent à s'allonger, et des patients viennent de plus en plus loin, même du sud de l'Essonne.



VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT DE L'URPS ?

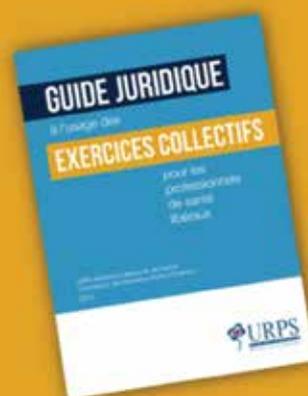
Votre contact : Jérôme Koch, chef de projet URPS
Jerome.koch@urps-med-idf.org – 01 40 64 14 82

ACCOMPAGNEMENT PAR L'URPS: MODE D'EMPLOI

Pour en savoir plus sur les modalités de l'accompagnement de l'URPS aux cabinets fragilisés, retrouvez l'article « Cabinets fragilisés : un accompagnement sur mesure » paru dans La Lettre de l'URPS n° 12 sur notre site : www.urps-med-idf.org



« Guide juridique à l'usage des exercices collectifs », URPS médecins libéraux Ile-de-France, juin 2015



À télécharger sur notre site :
<https://www.urps-med-idf.org>

CONTINUER À TRAVAILLER APRÈS 62 ANS ?

C'est possible grâce au cumul emploi-retraite !

Le cumul emploi-retraite, c'est la possibilité pour un médecin libéral à la retraite de continuer ou reprendre une activité médicale libérale pendant sa retraite. Depuis 2018, de nouvelles dispositions permettent le cumul emploi-retraite tout en vous dispensant de cotisation au régime ASV.



Actuellement, 12 141 médecins libéraux bénéficient de ce dispositif en France. Celui-ci a pour objectif de favoriser la poursuite de l'exercice libéral **après 62 ans** dans un contexte de démographie médicale contrainte. Il permet aux médecins libéraux de bénéficier de leurs droits à la retraite tout en continuant à exercer une activité libérale.

La retraite du médecin libéral

En tant que médecin libéral inscrit au conseil de l'Ordre, vous êtes obligatoirement affilié à la **Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF)**. Vous cotisez à **trois régimes** de retraite :

- Le régime de base
- Le régime complémentaire vieillesse (RCV)
- Le régime des allocations supplémentaires vieillesse (ASV) pour les médecins conventionnés.

Vous cotisez également à un régime de prévoyance : le régime invalidité-décès.

Conditions à remplir pour bénéficier du cumul emploi-retraite

Pour bénéficier du **cumul intégral**, vous devez remplir les deux conditions suivantes :

- **Disposer du nombre de trimestres nécessaires ou avoir l'âge requis (62 ans)** pour bénéficier d'une retraite de base à taux plein.

- **Avoir fait valoir vos droits à la retraite auprès des régimes de retraite obligatoires de base et complémentaires**, français et étrangers dont vous avez relevé.

Dans le cas où vous ne remplissez pas ces conditions, vous pouvez bénéficier du cumul avec limitation de revenu. Si vos revenus dépassent le plafond autorisé (plafond de sécurité sociale : PSS = 39 732 € par an), le versement de votre retraite est suspendu à concurrence du dépassement selon des conditions déterminées par décret.

Les démarches à effectuer

Pour bénéficier du cumul emploi-retraite, vous devez prévenir plusieurs organismes :

- La **CARMF**
- Le **Conseil départemental de l'Ordre des médecins**
- Tous les **organismes habituellement concernés par une reprise d'activité** (Urssaf, caisses d'assurance maladie...).

NB: Il est fortement recommandé de maintenir votre assurance responsabilité civile professionnelle au moment de prendre votre retraite. En effet, la possible future reprise d'une activité libérale nécessiterait alors l'établissement d'un nouveau contrat avec une prime d'assurance augmentée du fait du risque présumé lié à l'âge.

Nouvelles dispositions 2018

En cas de cumul emploi-retraite, vous continuez à cotiser auprès des trois régimes de retraite, **sauf** si votre revenu net non salarié annuel est **inférieur à 40 000 €** et que vous exercez dans **une zone déficitaire en offre de soins** (zones d'interventions prioritaires et zones d'actions complémentaires définies par l'ARS*, **les trois quarts de l'Ile-de-France**), auquel cas vous êtes dispensé de cotisation à l'ASV. Dans tous les cas, vos revenus sont égaux à votre revenu net non salarié, auquel s'ajoute votre retraite. Les cotisations CARMF n'augmentent pas le montant de votre retraite qui, une fois liquidée, ne peut être recalculée. Vous n'êtes plus couvert par le régime invalidité-décès.

Ainsi, pour cumuler retraite et avantage ASV, un médecin généraliste doit effectuer environ 2 980 actes par an au maximum en secteur 1 (2 610 actes en secteur 2). Au-delà de ce nombre d'actes, vous dépassez le seuil des 40 000 € annuels de revenus net non salarié, donc vous cotisez à l'ASV. Le fait de continuer à cotiser à l'ASV ne devient rentable qu'à partir d'environ 3 060 actes par an en secteur 1 (2 800 actes en secteur 2).



* Pour connaître les ZIP et les ZAC : bit.ly/zipacidf

TÉMOIGNAGE



Retrouvez le témoignage d'un médecin en cumul emploi-retraite sur notre site : <https://www.soignereniledefrance.org/preparer/poursuivre-son-activite/>

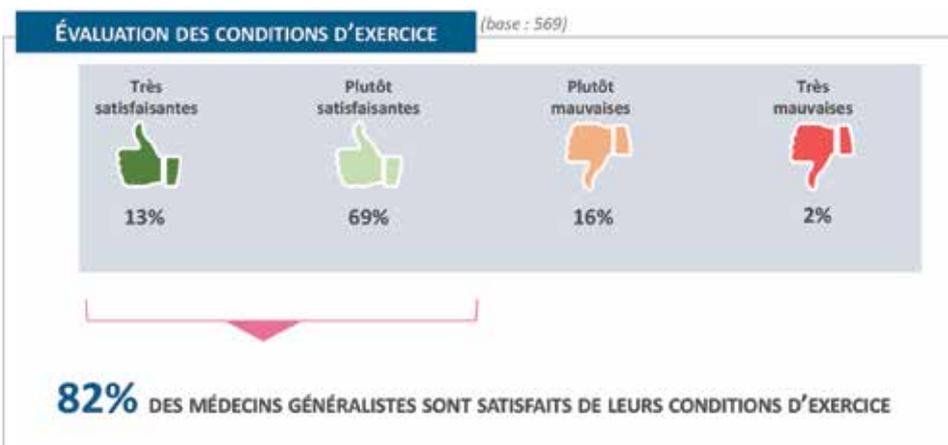
ENQUÊTE

ZOOM SUR LES GÉNÉRALISTES DE PLUS DE 60 ANS

L'URPS médecins a interrogé les 4 400 médecins généralistes de plus de 60 ans exerçant en libéral en Ile-de-France. Voici les premiers résultats de cette enquête*.

Les médecins généralistes de plus de 60 ans représentent la moitié (48 %) de l'ensemble des médecins généralistes libéraux franciliens et participent ainsi largement à la prise en charge des patients. Parmi eux, 58 % travaillent plus de 46 heures hebdomadaires.

« 48 % ont plus de 60 ans »



Si beaucoup soulignent l'attachement à leur patientèle et la passion pour leur métier, ils sont également nombreux à pâtir de l'augmentation des charges administratives (57 %) et de l'usure professionnelle (39 %). Si près du tiers des plus de 60 ans envisage la poursuite d'une activité libérale en cumul emploi-retraite, près des deux tiers (63 %) envisagent de cesser leur activité dans les 5 à 10 ans à venir.

Comment aujourd'hui les inciter à poursuivre leur activité ? Deux mesures sont citées par une grande majorité d'entre eux : l'exonération des charges CARMF (pour 74 %), et l'exonération totale des charges URSSAF (pour 68 %).

* Enquête menée par la commission collège de médecine générale en mars et avril 2018, par mail et par courrier, avec un taux de réponse de 14 %.

CLUB UTILISATEURS URPS

Changer la relation médecins/ éditeurs de logiciel

À l'occasion du colloque que nous avons organisé en septembre 2017 avec les principaux éditeurs de logiciel du marché, les médecins libéraux présents avaient appelé de leurs vœux la mise en place de Club utilisateurs avec pour ambition de transformer la relation médecins/ éditeurs de logiciel. C'est chose faite depuis novembre 2018, grâce à l'implication de la Commission pratiques libérales et nouvelles technologies de l'URPS médecins. Retour sur les premiers Clubs utilisateurs.

Les principes du club utilisateur URPS

- Indépendance des médecins
- Pas un lieu de formation mais d'échanges sur les fonctionnalités
- Pas un engagement de l'éditeur de logiciel mais une co-construction participative



Les premiers signataires du Club utilisateurs URPS médecins

- Axisanté
- Doctolib
- MLM
- Crossway
- Hellodoc
- Weda



INTERVIEW

Dr Luc Réfabert, pédiatre

Élu URPS, Coordonnateur de la Commission

Pourquoi un Club utilisateurs ?

L. R. Le temps est venu de passer à une autre relation avec nos éditeurs. L'informatique est devenue

centrale dans nos pratiques quotidiennes, nous en sommes tous dépendants. Pour autant nos outils restent très perfectibles et nous avons l'impression de ne pas être suffisamment associés à leur développement. Le principe du Club utilisateurs, c'est l'échange et la co-construction, en soit une nouvelle ère.

Quels sont les premiers enseignements de ces rencontres ?

L. R. Encourageantes, en terme de participation des médecins et de qualité des échanges, mais cela n'est qu'un début. L'animation des Clubs utilisateurs devraient permettre de rentrer dans une relation productive que nous espérons utile en terme de fonctionnalités logiciels et au bénéfice de l'ensemble des utilisateurs médecins.

Les prochaines rencontres du Club utilisateurs en 2019 (sur inscription)

Lieu : URPS médecins libéraux - 12, rue Cabanis - 75014 Paris

Horaire : 20 h 30

- Axisanté, Hellodoc, MLM jeudi 7 février
- Crossway, Weda jeudi 4 avril

- Doctolib jeudi 6 juin
- Axisanté, Hellodoc, MLM jeudi 26 septembre

www.urps-med-idf.org

LA TÉLÉMÉDECINE EN MÉDECINE LIBÉRALE

Un colloque pour y voir clair

Après de longues discussions dans ce domaine, l'accord conventionnel signé le 14 juin 2018 pose désormais un cadre pérenne, ambitieux et favorable à l'essor de la pratique de la télé-médecine. Deux catégories d'actes sont créées : la téléconsultation, possible depuis le 15 septembre 2018 et la télé-expertise qui se mettra en place en février 2019. L'URPS organise le 14 février 2019 un colloque pour les médecins libéraux afin de faire le point sur les nouvelles pratiques engendrées par la télé-médecine.



TÉLÉMÉDECINE

INTERVIEW

Dr Laurent de Bastard,
urgentiste

Élu URPS, Coordonnateur
de la Commission

**Quels enjeux pour les
médecins ?**

L.d.B Le développement du numérique dans nos pratiques et de la téléconsultation ne doivent pas être abordés comme un risque mais plutôt comme un levier pour améliorer notre exercice et permettre plus de disponibilité médicale. Nous restons très vigilants et attachés à la qualité des soins et ces technologies ne doivent en aucun cas déboucher sur une médecine dégradée.

Les technologies sont-elles au rendez-vous ?

L.d.B Très certainement. Aujourd'hui il y a de moins en moins de barrières technologiques et les déploiements promis d'un 5G national dans les prochaines années nous garantissent des accès en tout point du territoire. Dès aujourd'hui les offres technologiques sont nombreuses et il est important que les médecins libéraux trouvent leur place dans les usages de ces nouvelles technologies, c'est l'objectif de notre colloque.

Participez au premier colloque francilien :

**« PRATIQUE DE LA TÉLÉMÉDECINE
EN MÉDECINE LIBÉRALE »**

Le 14 février 8 h 30 – 13 h 00
Au FIAP JEAN MONNET
30 rue Cabanis
75014 Paris (M° Glacière)

**Programme
et Inscription sur :**

www.urps-med-idf.org

TÉLÉCONSULTATION

Qui est concerné ?

Tout assuré, quel que soit son lieu de résidence. Tout médecin, quelle que soit sa spécialité.

Dans la mesure où c'est le médecin qui engage sa responsabilité, c'est à lui de déterminer si la consultation peut être réalisée à distance.

La téléconsultation s'inscrit dans un parcours de soins et doit donc passer par le médecin traitant du patient sauf pour les spécialistes que l'on peut déjà consulter en accès direct et pour les patients de moins de 16 ans. Le patient doit en effet être connu du médecin traitant qui détient son dossier médical, connaît son parcours de soins et ses antécédents médicaux. Pour répondre aux difficultés d'accès aux soins, notamment dans certains territoires, quand le patient ne parvient pas à désigner un médecin traitant ou lorsque ce dernier n'est pas disponible dans le délai compatible avec l'état de santé du patient, le principe est de s'appuyer sur des maisons de santé, des centres de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) qui pourront ainsi prendre en charge le patient et lui permettre d'accéder à une téléconsultation.

Comment cela se passe ?

Dans tous les cas, pour le patient, **la téléconsultation se déroulera comme n'importe quelle consultation, en partant d'une demande de rendez-vous.**

Sur le plan technologique, elle repose sur deux exigences : d'une part, le recours à un échange vidéo – exigé par la loi, pour garantir la qualité des échanges entre le médecin et le patient via une très bonne résolution d'image – et, d'autre part, la connexion à une solution sécurisée, une exigence essentielle dans la mesure où la téléconsultation fait transiter des informations à caractère médical dont la confidentialité doit être protégée.

Concrètement, **c'est le médecin qui va envoyer un lien au patient, l'invitant à se connecter vers un site ou une application sécurisés**, via son ordinateur ou une tablette équipée d'une webcam.

La téléconsultation est facturée par le médecin au tarif conventionnel comme une consultation en face-à-face. Dans le cadre d'un exercice en secteur 2 le médecin est libre de fixer un tarif qu'il juge adapté.

« DEUX JOURS EN LIBÉRAL »

Les externes en immersion dans les cabinets libéraux franciliens

Quelle que soit leur spécialité, la moitié des internes formés en Ile-de-France auront à terme une carrière libérale. Pour certaines spécialités, notamment en pédiatrie ou dermatologie, ce ratio peut même atteindre plus de 80%. Pourtant au moment de leur choix d'internat les externes n'ont aucune expérience en pratique libérale (autre que la médecine générale).

C'est pourquoi à la demande des étudiants, l'URPS médecins a construit ce programme permettant d'aider les externes à choisir sereinement leur spécialité en complétant leur expérience hospitalière par une découverte de la médecine libérale. Le principe : un médecin libéral installé en Ile-de-France accueille un externe à son cabinet pendant deux jours de consultations (consécutifs ou sous forme de demi-journées).

« Deux jours en libéral » est proposé à l'ensemble des externes en D2, D3 et D4 de la région et dispose d'une offre d'accueil dans toutes les spécialités médicales libérales.

Ce dispositif est possible grâce au partenariat entre l'URPS médecins et plusieurs associations d'étudiants de facultés franciliennes : Paris V (Descartes), Paris VI (Pierre et Marie Curie), Paris VII (Diderot) et Paris XI (Paris Sud).



TÉMOIGNAGES D'ÉTUDIANTS ET DE MÉDECINS INSTALLÉS

Un test probant pour les étudiants

Kathleen Bento, étudiante en D2

Stage en cardiologie et maladies vasculaires

J'ai décidé de m'inscrire à « 2 jours en libéral » pour me rendre compte de la différence entre l'hôpital et la médecine libérale. J'ai pu constater que les techniques exercées en ville étaient totalement différentes de celles vues lors de nos stages à l'hôpital. Cela m'a permis de diversifier les expériences au sein de mon cursus jusqu'à présent centré sur l'hôpital.

C'est une très bonne expérience, les médecins sont très présents pour nous accompagner lors des deux jours et j'ai appris beaucoup de choses. On pense que les médecins sont seuls dans leur cabinet mais celui qui m'a accueilli en stage était dans un cabinet de groupe. Il y avait une bonne entente entre les médecins. De plus, pas de « paperasse » administrative à gérer, ces tâches étaient confiées à une secrétaire : c'est pourtant la raison pour laquelle beaucoup d'étudiants sont réticents à travailler à leur compte, par crainte des charges administratives.

Ce qui m'a donc le plus marqué, c'est la relation médecin/patient. Je me souviens de deux personnes âgées qui m'ont particulièrement marquée par leur relation avec le médecin : leurs échanges portaient finalement plus sur leur vie en général que sur leurs problèmes de santé. Le médecin doit donc avoir cette capacité à s'adapter à chacun de ses patients. La plupart des externes ne sont pas formés à ces pratiques en libéral alors que la moitié d'entre nous sera sûrement amenée

Ce qui m'a le plus marqué, c'est la relation médecin/patient»

à travailler en libéral. C'est pour cela qu'il est important que les médecins libéraux nous transmettent leurs savoir et techniques que l'on n'apprend pas dans les hôpitaux.

Lucas Vial, étudiant en D2

Stage en radiodiagnostic et imagerie médicale

Je voulais découvrir une spécialité que l'on n'a pas l'occasion de voir pendant notre cursus d'externe. J'ai choisi la radiologie parce qu'elle n'est pas proposée en stage dans ma faculté. Le médecin qui m'a reçu était très gentil, il m'a fait découvrir les locaux et le domaine dans lequel il exerce.

C'est un exercice ainsi qu'une spécialité qui change de l'hôpital : la relation au patient est différente, c'est ce qui est le plus marquant entre ces deux milieux. Je ne souhaitais pas particulièrement exercer en libéral avant cette expérience mais je voulais connaître ce mode d'exercice.

Aux médecins libéraux qui ne sont pas encore volontaires, je leur dirais que ça reste une journée ordinaire pour eux et que cela ne leur prend pas de temps supplémentaire sur leurs consultations. Je pense que c'est pour cela que certains sont réticents à accueillir des étudiants dans leurs cabinets mais nous sommes surtout là pour voir comment ça fonctionne et les médecins ne passent pas leur temps à tout nous expliquer. Le médecin qui m'a accueilli a réussi à me faire découvrir son métier sans jamais prendre de retard.

C'est un dispositif que je recommande vivement et je remercie l'URPS de nous permettre de tester ce mode de fonctionnement en cabinet libéral.

Le médecin qui m'a accueilli a réussi à me faire découvrir son métier sans jamais prendre de retard»



2 jours en libéral

Étudiants en D2, D3 ou D4 ?
 Passez deux jours dans un cabinet libéral !



➤ **Quand ?**
 Toute l'année, dès janvier 2018

➤ **Comment ?**
 Liste des médecins spécialistes sur bit.ly/2joursenliberal

La volonté de transmettre pour les médecins installés

Dr Claire Couprie, pédiatre

Installée à Paris 13^e

Proposer un contact avec la médecine ambulatoire non hospitalière»

Je me suis engagée car il me paraît très important de proposer aux étudiants en médecine un contact avec la médecine ambulatoire non hospitalière. Faire découvrir mon activité de pédiatre libérale est une façon de défendre la pédiatrie ambulatoire et de motiver des jeunes médecins à devenir pédiatre.

J'ai eu beaucoup de plaisir à montrer mon activité quotidienne avec sa richesse et sa diversité à l'étudiante qui est venue au cabinet. Les parents et les petits patients ont facilement accepté sa présence pendant les consultations. Elle est repartie confortée dans son désir de devenir pédiatre.

Ce dispositif est très bien organisé par l'URPS médecins Ile-de-France, et ne m'a pas pris beaucoup de temps. Je le recommande à mes confrères.

Dr Hervé Nahum, endocrinologue

Installé à Vitry-sur-Seine (94)

Je suis un ancien enseignant et chef de clinique et depuis 1984, plus personne ne m'avait demandé de m'intéresser à la formation des jeunes médecins. Donc lorsque l'URPS m'a proposé d'accueillir un étudiant en médecine, je n'ai pas hésité.

Ça fait plaisir de transmettre son expérience de la médecine libérale. Les jeunes médecins sont complètement perdus lorsqu'ils sortent de l'hôpital, alors ce dispositif « 2 jours en libéral » permet de discuter avec quelqu'un qui pourra les éclairer sur ce mode d'exercice. On n'est pas médecin, on devient médecin.

J'ai apprécié que l'étudiante se lève lorsque j'accueillais chaque patient, pour se présenter à eux et expliquer la situation. C'était très courtois de sa part et les patients étaient charmés.

On devrait exploiter davantage les disponibilités des médecins afin d'offrir aux étudiants des stages en libéral plus longs que quelques demi-journées. D'autant que niveau organisation, cela n'occasionne pas de perte de temps : il suffit d'ajouter une chaise supplémentaire pour l'étudiante et de discuter avec elle entre deux patients.

On n'est pas médecin, on le devient »

À savoir

Pendant la session, il n'est pas question pour l'étudiant d'effectuer des actes médicaux, uniquement de découvrir le fonctionnement, l'organisation du cabinet et surtout d'échanger avec un médecin exerçant au quotidien une spécialité que l'externe envisage de pratiquer.

En vous inscrivant :

- vos coordonnées ne sont pas visibles par les étudiants
- les sessions sont organisées par l'URPS médecins
- vous choisissez à quelle fréquence vous recevez les étudiants.

Chiffres 2018

240
médecins volontaires

17
spécialités différentes

20
sessions en moyenne organisées chaque mois

225
étudiants inscrits

8
étudiants sur 10 souhaitent s'installer en libéral.

ET VOUS ? TENTÉ PAR L'EXPÉRIENCE ? INSCRIVEZ-VOUS :

www.urps-med-idf.org/2-jours-en-liberal/



Médecins installés postez votre annonce ! sur

www.soignereniledefrance.org

L'URPS la relaie auprès
des jeunes médecins
qu'elle accompagne
dans leur installation

Votre plateforme professionnelle pour vos annonces de remplacement et d'installation en Ile-de-France

Les nouveautés :

- une plateforme **unique** remplacement et installation,
- une publication **instantanée** de votre annonce ;
- l'affichage des **photos** de votre cabinet ;
- l'ouverture aux annonces et projets des **collectivités territoriales**.
- **un service gratuit** pour toutes les spécialités administré par votre URPS en partenariat avec toute la profession d'Ile-de-France : votre URPS médecins, le Conseil régional de l'Ordre des médecins, les syndicats franciliens des médecins en formation (Jeunes Médecins, SIHP, SRP-IMG) et des remplaçants (Reagjir IDF).
- **le site de référence** pour les médecins (et futurs) médecins libéraux qui souhaitent **obtenir de l'information sur toutes les étapes de la carrière en libéral, du remplacement à la retraite**.

Téléchargez l'application *Annonces Soigner en IDF*



Nos missions définies par la loi

L'URPS médecins libéraux Île-de-France

participe notamment :

1. À la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé.
2. À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins.
3. À l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice.
4. À des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la

gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.

5. À la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 1435-4.
6. Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés.
7. À la mise en œuvre du développement professionnel continu.

URPS médecins libéraux Île-de-France

12, rue Cabanis - 75014 Paris

Tél. : 0140 64 14 70 - Fax. 0143 21 80 34

Email : secretariat@urps-med-idf.org

www.urps-med-idf.org

Directeur de la publication : Dr Bruno Silberman

Secrétaire de rédaction : Sylvie Courboulay

Numéro ISSN : 2557-2687

Dépôt légal à parution

Crédits photos : Istock : p. 6 et 12 ;

autres crédits : URPS Médecins IDF

Conception et Impression : humancom

2, bd du Général de Gaulle - 92120 Montrouge